



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ

**SÉANCE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020**

**PV N° 425**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE  
PLENIERE DU 4 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni, dans l'amphithéâtre de l'INSPE – Site de Nantes sous la présidence de Mme Carine BERNAULT, Présidente de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, Mme Laurianne SCHLAEPPI, Directrice générale des services, M. Dominique AVERTY, 1<sup>er</sup> Vice-président, Olivier GRASSET, Vice-président Recherche et science ouverte et M. Arnaud GUEVEL, Vice-président Formation et ressources éducatives libres

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 24 MEMBRES**

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BASTIANELLI François	B	IUT Nantes/Fleuriaye
BEDOUT Nolwenn	Etu. T	UFR STAPS
BEN HAMAD Tahar	ETU. T	IUT Saint Nazaire
BERTHON Christophe	A	UFR Sciences et Techniques
BEZAULT Jérémy	BIATSS	UFR FLCE
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUN Timothée	ETU. T	UFR STAPS
BUTEAUD Jean-Baptiste	BIATSS	UFR Droit et Sciences politiques
CARPY Sabrina	B	UFR Sciences et Techniques
CORREARD Nicolas	B	UFR Lettres et Langage
DAVID Marie	B	INSPE
DELMAS Corinne	A	UFR Sociologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
DUPRE Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GOULLET Antoine	A	Polytech Nantes
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LIGNEREUX Yann	A	UFR Histoire
LOUARN Guy	A	Polytech Nantes
PONTIER NURIT Laure	A	UFR Droit et Sciences politiques
ROUSSEL Fabrice	Pers. Ext.	Nantes Métropole
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques

**AVAIENT DONNE PROCURATION : 6 MEMBRES**

DANIELI Chiara	Pers. Ext.	Groupe Bouhyer
DELALEU Frédéric	Pers. Ext.	INSERM
PENISSON Stéphanie	BIATSS	INSPE Siège académique
STOYANOV Hélène	B	INSPE Angers
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	Beelink Formation
TUCHAIS Catherine	Pers. Ext.	FSU Loire Atlantique

**ETAIENT ABSENTS A L'OUVERTURE : 4 MEMBRES**

BONNEL Audrey	ETU. T	UFR Droit et Sciences politiques
BOUDIC Goulven	B	UFR Droit et Sciences politiques
LE MOAL Emma	ETU. T	UFR Médecine et Techniques médicales
NEAU Emilie	Etu. T	UFR Sciences et Techniques

**ARRIVES EN COURS : 2 MEMBRES**

LE MOAL Emma	ETU. T	UFR Médecine et Techniques médicales
NEAU Emilie	Etu. T	UFR Sciences et Techniques

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
34	24	6	2	2

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
LE SAËC Sarah	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
MOUHOUD Malik	Directeur Général adjoint des services - Performance et Investissements
ROMAN-DUBREUCQ Boris	Directeur général adjoint des services – Environnement social et institutionnel
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
GASTINEAU Jérôme	Directeur de Cabinet adjoint
PERON Marc	Directeur de la Communication
RICHARD Isabelle	Vice-présidente Europe international
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président immobilier
ANEX Sophie	Collaboratrice au Cabinet de la Présidente
BRIOLET Baptiste	Directeur des Affaires juridiques
MAROLLEAU Evangéline	Direction des Affaires juridiques
FOUCHER Karine	Vice-présidente déléguée Orientation et insertion
WENDLING Gwendolina	Directrice des Etudes et de la Vie universitaire
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires financières
THURIES Olivier	Agent comptable
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
BOUSQUET Emmanuelle	Vice-présidente déléguée Culture
MADEC-GUILLOT Théo	Vice-président étudiant
Arnaud LECLERC	Mission Démocratie universitaire
JACQUEMIN Frédéric	Vice-président Innovation et partenariats
TRICHET Francky	Vice-président Numérique et nouveaux usages
WENDLING Nicolas	Directeur du Système d'information et du numérique

## Ordre du jour

1. Informations générales

### **AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

2. Election partielle d'un représentant du collège B à la commission permanente du conseil d'administration (CPCA)

### **FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE**

3. Informations sur la rentrée
4. Présentation de la mission démocratie universitaire

### **AFFAIRES FINANCIERES**

5. Approbation du principe et des modalités de prise en charge d'une aide pour les étudiants en fracture numérique

Début de la séance à 8h30.

**LA PRESIDENTE :** Je suis très heureuse de vous retrouver, je l'espère, reposés. La période des vacances a été très particulière pour tout le monde. Je commence tout d'abord par accueillir de nouveaux membres. Notre collègue M. Goulven BOUDIC n'est pas présent ce matin mais sachez qu'il intègre le conseil d'administration, au collège B, à la suite du départ en retraite de M. Jean-Yves ROUX. Nous accueillons également Mme Sabrina CARPY à la suite de la démission de Mme Julie MORERE, intégrant l'équipe politique, elle libère son siège. Je veux aussi profiter de ce conseil d'administration pour accueillir notre nouveau directeur adjoint des services (DGA), M. Boris ROMAN DUBREUCQ. Nous accueillons également M. Fabrice ROUSSEL qui siège en tant que représentant de la métropole. Mme Stéphanie HOUEL est également présente pour la région.

Ce conseil d'administration se réunit à une date inhabituelle. Au regard du contexte sanitaire, il est important d'avoir un temps d'échange avec vous sur cette rentrée très particulière. C'était également l'occasion pour nous de lancer un sujet sur la démocratie universitaire. C'est la raison pour laquelle, j'ai invité M. Arnaud LECLERC à participer au conseil pour avoir un temps d'échange et de débat.

## **POINT 2 – ELECTION PARTIELLE D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE B A LA COMMISSION PERMENENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPCA)**

**M. AVERTY :** Il s'agit d'élire une personne de rang B à la CPCA suite à la démission de Mme Julie MORERE. Sont éligibles toutes les enseignants du collège B, élus au conseil d'administration et les électeurs sont tous les membres du conseil. Une candidature a été reçue, celle de Mme Sabrina CARPY mais vous pouvez tout à fait déposer une candidature en séance.

**Mme SAMI :** Notre liste ne présente pas de candidat pour rester cohérente avec l'accord que nous avons eu en juillet dernier.

**M. GOULLET :** Le groupe Notre Université Demain se réjouit de la candidature de Mme Sabrina CARPY qui donnera certainement son regard avisé et participera à enrichir les débats.

**M. AVERTY :** Je vous propose de procéder à un vote à main levée de manière à simplifier la procédure d'élection.

**Le conseil d'administration élit au premier tour avec 32 voix pour, Mme Sabrina CARPY, représentante des enseignants de rang B du conseil d'administration à la commission permanente du conseil d'administration (CPCA).**

## **POINT 1 – INFORMATIONS GENERALES**

**LA PRESIDENTE :** L'université est lauréate de deux appels à projets (AAP). S'agissant de l'AAP sur l'hybridation des formations Hybrid'Une, évoqué au mois de juillet dernier, nous avons obtenu 1 million d'euros.

Par ailleurs, il y a également l'AAP TRITON de structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI) qui concerne la formation Master Doctorat et le lien formation recherche, pour lequel nous avons obtenu 12 millions d'euros. Une présentation du projet en conseil d'administration sera organisée prochainement pour que vous ayez plus de précisions sur ce sujet.

Je voudrais féliciter et remercier tous les collègues qui ont participé au montage de ces dossiers et particulièrement les porteurs, Mme Aurore DELEDALLE et M. Olivier GRASSET. C'est un travail important pour l'établissement et pour le lien formation recherche qui est au cœur de nos missions.

Concernant NExT, nous avons un document à produire pour mettre fin à la suspension des fonds qui sera soumis à votre vote au mois d'octobre. Le document de travail que nous sommes en train d'élaborer avec tous les établissements impliqués vous sera communiqué la semaine prochaine dans une version document de travail pour que nous puissions, lors d'une réunion dédiée au mois de septembre en discuter et pour que vous puissiez débattre. Nous aurons l'occasion d'avoir une réunion qui sera consacrée exclusivement à ce sujet. C'est un des sujets sur lesquels j'ai saisi la mission démocratie universitaire dont nous parlerons aujourd'hui. Par ailleurs, nous en profitons pour faire un petit point opérationnel sur l'ISITE.

**Mme SCHLAEPPI :** Pour mémoire, les crédits de l'ISITE ont été suspendus pour toutes les dépenses engagées après le 23 décembre 2019, date de notification par l'Etat de la suspension de ces crédits. Compte tenu des souhaits du site et des discussions que la présidente évoquait à l'instant concernant l'avenir de l'ISITE, l'Etat a fait le choix de soutenir le site universitaire nantais en « rebranchant » quelques crédits qui permettent de redémarrer un certain nombre de projets. Nous avons demandé plus que ce qui a été accordé. Néanmoins, c'est un signal à la fois politique très positif et opérationnel pour les projets qui pourront en bénéficier. Cela concernerait le dossier des NExT Talents, sur la construction de Nantes Université, l'accompagnement qui avait été déployé autour de la construction polaire et de tout l'accompagnement de la construction du nouvel établissement et puis sur les masters interdisciplinaires et en l'occurrence le Master Cultures numériques sélectionné. L'Etat n'accompagne pas au-delà de ces projets mais cela représente un montant substantiel puisque sur les 30 millions d'euros qui avaient été alloués initialement à l'ISITE par l'ANR, nous arrivons avec l'ensemble de ces projets, plus tous ceux qui avaient été engagés jusqu'au 23 décembre 2019, à un montant total d'environ 19,5 millions d'euros. Si l'Etat revient sur cette suspension de l'ISITE, alors l'ensemble des fonds serait débloqué. Ici, il s'agit d'un déblocage en avance de phase pour nous soutenir.

**Mme HOUEL :** J'ajoute que la région, dans le souhait d'accompagner l'ISITE et d'envoyer un signal positif à l'Etat, va attribuer à la commission permanente de septembre un montant de 2,7 millions d'euros pour soutenir un certain nombre de programmes.

**LA PRESIDENTE :** Le soutien des collectivités est une excellente nouvelle sur ce dossier, c'est un soutien qui existe depuis le début. Il est particulièrement important pour le projet, y compris dans les moments de turbulences. Ce soutien que nous avons toujours eu est infaillible sur ce sujet et cela nous a beaucoup aidé y compris pour avoir cette nouvelle chance de préserver le label. Je vous adresse un grand merci au nom de tout l'établissement.

**Mme SAMI :** Nous nous réjouissons du soutien des collectivités territoriales. Nous nous réjouissons également lorsque les fonds de NExT seront débloqués à une condition *sine qua non*, que ces fonds ne soient pas conditionnés par le fait de changer la structure de l'université. Nous avons besoin de ces fonds mais par rapport au budget de l'université, c'est quand même peu pour ce que nous impose une structuration qui n'est pas de notre point de vue, pour le bien de l'université.

Faire cela dans l'urgence et discuter de cela au mois de septembre alors que nous allons avoir un certain nombre d'autres points, ce n'est pas l'idéal. Il nous semble prématuré d'entamer des discussions sereines, au vu de la rentrée actuelle extrêmement tendue, compliquée, difficile pour tous les collègues.

En ce qui concerne TRITON, je ne sais absolument pas ce que c'est. Cela n'est pas passé à ma connaissance au conseil d'administration. Nous aimerions avoir des informations en amont sur ces AAP. En ce qui concerne Hybrid'Une, les collègues découvrent cela. Nous avons entendu parler comme information au conseil d'administration au mois de juillet. Sur ce sujet, nous demandons également à ce que lorsque des projets jouent un rôle important dans les changements, aussi bien dans la façon de fonctionner, d'enseigner, peuvent impacter finalement le travail des enseignants-chercheurs, ces projets puissent passer dans ce conseil. Nous considérons que ce ne sont pas des points d'information mais des points importants qui devraient être discutés en amont.

**LA PRESIDENTE :** Sur NExT, nous y reviendrons tout à l'heure donc je ne vais pas forcément prendre beaucoup de temps sur la raison pour laquelle nous avons un mois. Nous devons respecter cette contrainte posée par l'Etat. Il faut faire avec et pour autant, nous prenons le temps d'impliquer les élus. Par ailleurs, je rappelle juste que s'il n'y a pas d'établissement expérimental, il n'y a pas d'ISITE, il n'y a pas l'un sans l'autre, c'est consubstantiel au dossier de l'ISITE. Nous pouvons dire que nous ne voulons pas d'établissement expérimental mais cela veut dire que nous ne voulons pas de l'ISITE, nous ne pouvons pas dissocier les deux. Nous aurons un conseil d'administration exclusivement dédié à ce sujet.

**Mme SAMI :** Quand on dit « pas d'établissement expérimental, pas d'ISITE », c'est là où finalement, la discussion peut avoir lieu et semble importante. A partir du moment où nous pouvons avoir l'école Centrale. Ce que nous demandons, pour l'école Centrale et pour les écoles de l'agglomération, c'est qu'il y ait exactement la même chose que pour le CHU, l'INSERM et donc que ce soit une association.

**LA PRESIDENTE :** C'est une discussion de fond. Si nous allons vers une association, il n'y a plus d'ISITE. Je vous renvoie au dossier de 2016 au principe même des ISITE, à la convention Etat-ANR sur le sujet. C'est une position que nous pouvons comprendre mais il faut être clair sur les conséquences que cela entraîne.

**Mme DAVID :** Sur les AAP, il est important de pouvoir en discuter en amont et que nous ayons des votes en amont dès que cela touche aux conditions de travail, au sens du travail à l'université ; par ailleurs, en regardant les documents de réponse à l'AAP Hybrid'Une, j'ai vu qu'il y avait un engagement financier de l'établissement. Nous avons demandé 2 millions d'euros et demi et nous avons obtenu 1 million d'euros : quel est l'impact ? A partir du moment où cela a un impact budgétaire, il va falloir que nous votions, or sauf erreur, nous n'avons pas eu de vote, pas de décision budgétaire modificative depuis mars. Je pense que ce sont des choses qui devraient se discuter en amont de réponse à l'AAP. Une fois que c'est en aval, nous sommes coincés.

**M. GUEVEL :** Concernant l'engagement financier de l'université de Nantes, il a deux origines. Le million engagé par l'établissement sur décision du président en juin visait à compléter certains équipements numériques pour pallier aux problèmes que nous aurons pu rencontrer lors du second semestre l'an dernier. A notre niveau d'engagement, ce sont des fonds déjà captés via le projet NeptUNE donc là aussi, il

Il y a une convention ANR valorisée. La participation financière de l'établissement est de cet ordre et n'engage pas davantage. En effet, ce million fixé dans le plan de financement engagement de l'université restera en l'état dans le plan de financement que nous sommes en train de remanier. Nous travaillons à présenter devant l'ANR un nouveau plan de financement tenant compte de la réduction significative de la subvention obtenue.

### **POINT 3 – INFORMATIONS SUR LA RENTREE**

**LA PRESIDENTE :** Nous vivons tous une rentrée dans des conditions très particulières avec malheureusement une reprise de la circulation du virus sur notre territoire. Il a fallu dans ce contexte, organiser la rentrée, prendre des décisions sur la base des textes applicables, de la réglementation et des consignes du ministère, en s'appuyant sur le comité de suivi sanitaire qui se réunit très fréquemment depuis le début du confinement. Il a repris ses activités dès la réouverture de l'établissement. J'en profite également pour remercier nos deux médecins qui participent à ce comité, leur expertise est particulièrement précieuse. Des échanges réguliers avec les directeurs ont lieu sur l'impact de la situation sanitaire sur les conditions d'enseignement en lien avec le CHSCT. Notre priorité pour cette rentrée, c'est évidemment de préserver la santé de tous, personnels comme étudiants, tout en assurant le retour sur les campus. Il est essentiel de respecter les gestes barrières pour limiter la circulation du virus et éviter des fermetures, des reconfinements partiels.

Notre objectif, c'est que les étudiants puissent venir sur les campus. Ils ne sont pas venus depuis le mois de mars. Nous sommes très heureux de voir les campus accueillir à nouveau nos étudiants. J'insiste sur ce point, malheureusement, nous avons déjà des illustrations très concrètes au niveau de l'établissement de cas déclarés de personnes malades. Nous avons une situation avec la faculté de médecine, 9 étudiants identifiés, le travail est enclenché avec la composante et l'ARS pour mettre en place les protocoles, de quatorzaine et d'informations des personnes contacts. C'est une façon de nous rappeler, l'importance de toutes les précautions que nous prenons et la nécessité de le faire. Nous aurons forcément des cas. Je me permets de signaler que ces cas identifiés en médecine pour des étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année, la contamination ne s'est pas faite à l'université mais lors de soirées privées, avant la rentrée. Cela veut dire que la vigilance est importante dans nos locaux et ce qui se passe au-delà nous échappe. Pour autant, c'est un bon rappel à l'ordre sur la situation qui est la nôtre. Très concrètement, cela signifie qu'il est essentiel de respecter les gestes barrières. Les personnels ont un rôle d'exemplarité à ce titre vis-à-vis des étudiants.

Les principaux sont les « trois M », Main, Masque et Mètre :

- Sur le lavage des mains, base du dispositif, il y a des bornes de gel hydroalcoolique en cours d'installation dans l'ensemble de l'établissement.
- S'agissant des masques, le port du masque est désormais obligatoire à l'intérieur comme à l'extérieur sur nos campus. Nous sommes bien conscients qu'il y a un enjeu financier pour nos étudiants, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé très vite de financer l'achat de masques lavables pour tous les étudiants boursiers à la charge de l'établissement, le processus est en cours de déploiement.
- S'agissant de la distanciation, c'est la mesure la plus complexe à mettre en œuvre en pratique. Elle concerne essentiellement les enseignements. Nous avons adapté le dispositif hier sur la base d'échanges notamment avec les autorités de santé et au regard des retours que nous avons du ministère et pour tenir compte des difficultés pratiques rencontrées dans la mise en œuvre de ce dispositif.



Je vais donner la parole aux vice-présidents pour vous donner de manière très synthétique, un point d'étape sur différents sujets. Très concrètement, M. Dominique AVERTY sur l'impact sur les personnels et l'impact budgétaire de cette crise qui n'est pas négligeable. M. Arnaud GUEVEL sur la formation, M. Olivier GRASSET sur le volet recherche, Mme Isabelle RICHARD sur la mobilité internationale, Mme Julie MORERE sous l'angle vie de campus, vie étudiante, précarité et le travail qui est lancé avec le CROUS et puis nous aborderons aussi avec M. Francky TRICHET la fracture numérique et le dispositif mis en place par l'établissement à ce titre. Toutes ces présentations seront à la suite de manière très synthétique pour que vous ayez la vision globale et que nous puissions ensuite avoir un temps d'échange et de discussion.

**M. AVERTY :** S'agissant des personnels, nous encourageons le travail à distance particulièrement pour les personnes qui sont en bureau partagé. Nous voyons bien la difficulté qu'il y a à travailler avec un masque. C'est la volonté des agents et de la hiérarchie de savoir comment nous pouvons nous organiser pour pouvoir faire un travail à distance et donc limiter les contraintes sanitaires dans leur espace de travail. L'autre préconisation est d'échelonner les arrivées sur le lieu de travail, éviter que tout le monde arrive à la même heure, nous éviterons ainsi le risque de propagation du virus.

Une question nous avait été posée sur la problématique de la restauration. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir. Pour les personnels, afin de limiter les contraintes dans les salles communes où les agents prennent leur repas, il a été autorisé exceptionnellement à ce que les repas puissent être pris dans les bureaux durant la période de crise sanitaire.

Sur les autorisations spéciales d'absence (ASA) pour raison de santé : le dispositif est toujours en place mais il y a eu une modification ces derniers jours. Il y avait onze pathologies possibles plus la grossesse et nous sommes désormais passés à quatre pathologies pour être ASA. Il y aura certainement un travail à faire pour adapter certains cas dans le cadre du travail à distance.

**M. GRASSET :** Un mot pour la recherche, les laboratoires ont repris les activités dès la période de déconfinement c'est-à-dire à partir du mois de mai. Nous avons travaillé avec une logique de reprise progressive jusqu'à la fin de l'état d'urgence le 10 juillet. La quasi-totalité des laboratoires avait travaillé dans la logique de la priorité au travail à distance avec une idée d'essayer de reprendre une activité quasi normale à la fin juillet. C'était le plan initial dans la phase de déconfinement mais nous avons vite compris avec les tutelles nationales que nous n'arriverons pas reprendre une activité normale avant la trêve estivale car la situation ne l'autoriserait pas. Nous sommes passés sur le mode priorité en présentiel sans pour autant mettre une pression quelconque sur le fait que beaucoup de personnes souhaitent continuer à travailler à distance. Nous nous sommes quittés mi-juillet avec l'idée que ce processus, tous ces protocoles que nous avons mis en place et la recherche qui redémarrait dans tous les laboratoires allaient pouvoir continuer de manière quasi similaire au retour des congés d'été avec une logique plutôt d'assouplissement. Malheureusement, nous avons tous constaté qu'au lieu d'une logique d'assouplissement, nous allions aller vers une logique de durcissement, avec le contexte du port du masque en particulier et la logique des trois M qui a été rappelée.

Pour autant, les laboratoires ont tous confirmé une reprise d'activité quasiment normale avec une très bonne organisation dans l'ensemble des laboratoires. La grosse difficulté que nous voyons venir, c'est une certaine alerte autour des RH, déjà anticipée en juillet. En effet, quelques personnes ne reviennent pas, et j'oriente les directeurs et directrices et d'unités vers les services RH pour que nous puissions identifier ces situations si c'est pas encore fait. Il faut que nous arrivions, très rapidement, pour ces personnes, à les faire revenir dans les laboratoires, avec une fréquence qui permettrait de les garder dans la dynamique du travail.

Le vrai sujet va être l'impact sur le moyen terme. C'est extrêmement difficile à chiffrer budgétairement. D'un côté, les laboratoires perdent beaucoup, d'un autre côté, ils ont pas dépensé pour des missions internationales pour certains d'entre eux. Cet impact est assez difficile à estimer. En revanche, au printemps, il y a eu possibilité pour beaucoup de chercheurs de finaliser certaines tâches et activités qu'ils avaient un peu mises de côté du fait de la charge de travail qu'ils avaient en parallèle. La dynamique de la recherche s'est calmée, il n'y a plus ou quasiment pas de possibilité de collaboration du site avec la dimension nationale. Pour l'instant, ce n'est pas encore trop grave mais nous sentons une alerte venir notamment sur les projets de recherche en équipe. Nous allons passer par un creux avec des conséquences sur le dynamique de la recherche C'est une période qu'il va falloir anticiper où la dynamique de la recherche, nous l'espérons espère va rapidement pouvoir reprendre. Nous allons rentrer dans une période un peu complexe.

**M. GUEVEL :** Concernant les conditions de la rentrée, il ne vous a pas échappé que nous avons communiqué à deux reprises ces dernières semaines avec un premier communiqué le 26 août et le dernier en date du 3 septembre. Ils fixent les conditions de cette rentrée. L'objectif est bien évidemment l'accueil de nos étudiants sur le campus pour les voir revivre en quelque sorte mais notre priorité majeure, c'est aussi et surtout de les protéger. La priorité c'est la santé de nos étudiants mais également celle de tous les personnels.

Ce dernier communiqué fixe en effet les mesures sanitaires particulières à mettre en œuvre. La présidente les a déjà partagés avec vous concernant le masque sur nos campus dans les espaces clos d'enseignement commun, à l'extérieur bien sûr les gestes barrières et le lavage des mains en priorité mais tous les gestes barrières et en particulier, éviter tout contact, constituent des règles à observer. Pour cela il nous faudra faire preuve de pédagogie auprès de nos étudiants. La présidente évoquait un problème de comportement qui a qui a généré quelques cas dans une de nos facultés : il va falloir informer, sensibiliser, faire preuve de pédagogie et cela c'est aussi de notre devoir en cette rentrée de façon à me faire évoluer leur comportement.

Sur la distanciation, la position de l'établissement a un peu évolué en une semaine pour la raison suivante, nous avons capté des informations du ministère il y a de cela une dizaine de jours qui ont pu être remises en question par ce projet de circulaire qui nous est arrivé le premier septembre et qui fixe, finalement, la distanciation comme pouvant être adaptée à nos conditions de travail. Compte tenu des échanges avec les directeurs de composantes et avec le comité de suivi sanitaire, nous avons évidemment beaucoup d'alertes et de retours sur les difficultés d'application de cette règle de distanciation. Il nous a donc semblé opportun d'apporter un peu de souplesse, notamment via la définition de l'ARS du contact à risque, qui précise que le port du masque suffit sans distanciation pour ne pas être contact à risque.

Nous avons fait évoluer cette mesure en fixant une jauge à 60 étudiants. En-dessous de 60 étudiants, la distanciation est recommandée mais pas obligatoire. Par exemple, pour un groupe de 40 étudiants, il peut être installé dans une salle de contenance 40 étudiants mais la recommandation reste si possible la distanciation. Au-dessus de 60 étudiants, la distanciation est obligatoire. Pour conclure sur ce point, je dirais que la santé de tous doit rester notre préoccupation bien évidemment. L'accueil de nos étudiants est aussi notre priorité, notre objectif du moment, mais il faut à tout prix se préoccuper de l'avenir. La présidente évoquait les difficultés alors que la rentrée vient de s'opérer en santé que l'on a eu des cas au sein de deux promotions : si nous ne demandons pas à nos étudiants de respecter les gestes barrières et s'il n'y a pas de déclic de l'ensemble des personnels, les écarts vont se multiplier et certaines de nos formations seront en difficulté. Nous en appelons donc à la sagesse et à la raison de tous.

S'agissant des inscriptions au 1<sup>er</sup> septembre où habituellement, nous sommes à 25.000 étudiants inscrits, avec une hausse de 3,6 % par rapport à 2019 qui s'explique peut-être par le fait que nous avons proposé à nos étudiants de s'inscrire en ligne et donc à distance. Ils ont pu s'inscrire plus précocement ou bien ils sont peut-être pressés de revenir sur les bancs de l'université qu'ils n'ont pas côtoyés depuis bien longtemps. Plus sérieusement, on retrouve pas cette tendance concernant les premières années, qui s'explique aussi par un certain nombre de primo-inscrits. Ils n'ont pas encore reçu de propositions d'affectation. Il y a également une légère baisse à souligner de notre capacité d'accueil, qui est en lien avec la réforme du premier cycle de santé. Pour autant, sur tous les autres niveaux d'études, nous sommes en avance par rapport au nombre d'inscriptions.

Pour terminer, concernant les premières années et en particulier les primo-inscrits, la clôture de la procédure parcours sup est fixée au 13 septembre ; à partir de cette date, ces inscriptions devraient être figées et nous devrions atteindre progressivement et dans les quelques semaines 36.000 à 37.000 étudiants inscrits à l'Université de Nantes.

**M. AVERTY :** Je vous informe que le diaporama est mis en ligne sur l'espace Prodoc du conseil d'administration puisque nous avons quelques problèmes techniques.

**Mme RICHARD :** Concernant les conditions d'accueil des étudiants étrangers, il faut savoir que le guichet unique est toujours proposé mais selon des modalités adaptées à la situation sanitaire. Une de ces modalités, c'est l'extension de leur accueil et leur inscription. Les scolarités ont été prévenues jusqu'au 6 novembre et ceci notamment pour faciliter l'inscription des étudiants qui sont hors programmes d'échanges.

Tous les étudiants, quel que soit leur profil, ont été contactés pendant l'été pour confirmer leur mobilité, sachant que nous attendons à peu près moitié moins d'étudiants au premier semestre. Le chiffre du début de semaine était de 169, il est désormais de 164. Par ailleurs, nous leur avons fait préciser leur demande de logement. L'objectif est aussi surtout de caler un rendez-vous avec eux puisque les étudiants sont reçus sur rendez-vous, sur des créneaux de 30 minutes. Au cours de ce temps, nous allons procéder à toutes les informations qui leur sont données habituellement, c'est-à-dire leur inscription à l'université, leur contact dans leurs composantes, les informations sur les mutuelles, les activités sportives, culturelles. En revanche, il n'y a pas de tuteur pour les accompagner mais un contractuel a été recruté pour renforcer l'équipe. Cet accueil se déroule selon les modalités suivantes : le matin, on a deux personnels à la MEEF et l'après-midi, trois personnels. La salle est assez grande pour permettre la distanciation sociale avec un sens de circulation établi. La distribution du gel est prévue. Quelques masques sont proposés au cas où un étudiant oublierait le sien tout en sachant que des consignes leur sont données en amont de leur rendez-vous. Pour ceux qui viennent de pays classés en zone rouge, on demande d'avoir une attestation de leur test PCR négatif. Pour ce qui est des titres de séjour, pour les primo entrants, il n'y a pas de changement puisque la procédure était déjà dématérialisée et pour ce qui est des renouvellements de titre de séjour, cette année la procédure est dématérialisée et se fait auprès de la préfecture et les étudiants sont orientés sur la manière de procéder.

**Mme MORERE :** L'idée est de pouvoir accompagner nos étudiants dans cette rentrée à un retour vers le campus et pour que cette vie de campus qui est essentielle à l'accueil de nos primo-entrants puisse reprendre dans les meilleures conditions et dans le respect des conditions sanitaires que nous connaissons. Pour ce faire, nous retenons une méthode de travail coordonnée avec le cadre des préconisations émises à l'échelle de l'établissement. Le comité sanitaire se tient de manière hebdomadaire. En parallèle, un groupe de travail évènementiel a essayé de cadrer et proposer un certain nombre de préconisations

partagées avec non seulement les services mais également les associations étudiantes. Nous avons eu en début de semaine, une réunion avec une vingtaine d'associations. Les 150 associations étudiantes étaient invitées, une vingtaine de représentants ont pu être présents. Nous avons eu des échanges très riches avec les associations qui sont très dynamiques et solidaires entre elles pour organiser la reprise de ses activités sur le campus dans les meilleures conditions. La demande des associations est vraiment de bénéficier d'un accompagnement de notre part pour être en ligne avec les activités organisées sur le campus.

Il y a aussi une demande de lien fort avec des composantes qu'il convient d'harmoniser au sein du campus pour que certains événements puissent se tenir dans les mêmes conditions que d'autres et que nous puissions essayer de les aider dans la mise en œuvre.

Il y a également une demande de la part des étudiants de matériels. Il y a aussi une demande de masques pour l'ensemble des étudiants et pour apporter un premier élément de réponse, l'Université de Nantes a proposé à certaines associations d'avoir accès à des masques à prix coutant auprès de nos fournisseurs. Nos étudiants boursiers vont pouvoir bénéficier de masques. Nous essayons de travailler dans un principe d'équité.

Les liens avec le CROUS sont très réguliers. Nous travaillons sur des éléments d'organisation de la restauration avec des amplitudes horaires qui ont été augmentées de 11h à 14h. Il y a aussi des réunions d'ajustement qui vont se tenir en lien avec les composantes et dans une dynamique de campus afin que ces horaires puissent être effectuées en bon intelligence avec les acteurs. Pour compléter ces informations. Il y a un volume d'aides spécifiques qui va être revu, des chèques services pour les étudiants sont mis à disposition avec la participation de l'université. Elle a participé au recrutement d'un assistant social supplémentaire de septembre à décembre pour mieux gérer le flux d'étudiants accueillis au sein des services sociaux pour mieux les accompagner. L'enjeu sera de bien informer les étudiants sur tous ces dispositifs d'aide qui sont mis à disposition. Un point d'information a été pris hier en CFVU et il sera important de faire le lien entre nos instances pour que la formation soit prise de la meilleure façon possible.

Le rythme d'études va être différent avec des temps à distance. Il risque d'y avoir des moments où les étudiants vont avoir besoin de lieux d'études. Ponctuellement pour la rentrée, nous allons réfléchir à des aménagements de certains espaces, à des horaires élargies en BU, cela s'inscrira dans une logique d'aménagement de ces lieux de vie sur les campus, de voir ainsi comment nos étudiants peuvent rester sur les campus pour que nous puissions partager et aménager ces espaces autour de tiers lieux. Il s'agit d'une autre façon de permettre aux étudiants de s'épanouir sur nos campus.

**M. AVERTY :** Un point sur l'impact financier de cette crise sanitaire sur l'année 2020. Cela reste des estimations puisque nous sommes véritablement sur l'ensemble de cette année universitaire. Cet impact financier est estimé à trois millions d'euros pour l'établissement et se scinde en trois catégories. Il y a des dépenses directement liées au COVID à hauteur de 2,1 millions d'euros. Nous reviendrons sur le 1 million d'euros qui est lié au numérique. Par ailleurs, 800 000 euros au niveau des masques et du gel et de tous les produits qui ont pu être achetés à cette occasion.

S'agissant des personnels, il y a les primes, les contrats doctoraux qui ont pu être prolongés. Des recettes en moins bien évidemment pour 3,7 millions d'euros. Un gros impact sur les produits de formation. Beaucoup de formations n'ont pas pu se tenir dans ce cadre et n'ont pas forcément été décalées dans le temps. Des recettes en moins en termes de location, de redevance et puis de recettes de colloques.

Bien entendu, il y a des dépenses récurrentes en moins à hauteur de 2,8 millions, nos collègues n'ont pas pu forcément se déplacer en colloque, il y a eu moins de réceptions, moins de fournitures papier, cela a également été pris en compte. Sur les fluides, l'estimation est à 250 000 euros sur l'année 2020. Une situation financière qui va avoir un impact important sur la santé de l'établissement. Le budget l'an dernier avait été voté avec un équilibre sans marges donc ces éléments sont portés à la connaissance de l'Etat et feront l'objet dans les mois et semaines à venir de discussions en partie dans le cas du dialogue stratégique et de gestion avec le recteur.

**LA PRESIDENTE** : Les chiffres partagés sont une estimation à fin août. Autrement dit, d'autres dépenses vont être engagées d'ici la fin de l'année sur la gestion de cette crise sanitaire. L'impact sur le budget de l'établissement sera sans doute supérieur à ce qui a été indiqué.

Nous ferons également un point sur la fracture numérique envole regroupait le point 5. Vous avez déjà quand même beaucoup d'éléments et donc nous vous laissons évidemment la parole pour réagir ou poser des questions.

**M. BRUN** : Concernant les étudiants internationaux, est-ce que le dispositif mis en place dans certaines composantes depuis 2 ans, dispositif de parrainage entre étudiants français et internationaux pour lutter contre l'isolement social, est-il maintenu voire étendu à d'autres composantes ?

**Mme RICHARD** : Il n'y a pas de raison de ne pas le maintenir, nous allons faire en sorte qu'il le soit.

**Mme DAVID** : Je vous remercie pour les informations sur la rentrée. Sur le budget, j'avais demandé une information détaillée et complète lors d'un conseil d'administration en visio il y a plusieurs mois. Ce n'est pas suffisant, nous espérons que cela va pouvoir arriver dans un prochain conseil, j'ai noté les informations au fil de l'eau mais nous souhaitons avoir des détails et des documents préparatoires.

Je me demande quel est le cadre statutaire ou juridique qui correspond à 1,2 millions d'euros financés par l'université liés au numérique. Je m'interroge sur la prise de décision d'une dépense d'une telle somme. Dans quels termes juridiques cela a été pris car nous n'avons pas eu à débattre, ni de vote décisionnaire depuis plusieurs mois. Il faut que nous puissions débattre sur des documents et avoir toutes les informations juridiques. C'est un étonnement que nous avons en juillet et que nous avons toujours début septembre : d'où vient cet argent ? Nous n'avons pas eu à ma connaissance de dotation supplémentaire. L'argent dépensé en plus est pris quelque part, soit une dette croissante, soit ce sont des dépenses faites en moins. Si j'ai bien tout noté, nous avons 150 000 euros de dépenses en moins mais plus de 2 millions de dépenses en plus.

Sur la question des conditions de rentrée, l'université est ouverture par nature, cette ouverture est aujourd'hui en partie en contradiction avec la nécessité de protéger la santé de tous les personnels et usagers. Il faut que nous puissions trouver ensemble des moyens qui soient acceptables et je pense que l'expertise des collègues est centrale. Il est nécessaire pour cela de prendre systématiquement l'attache des organisations syndicales avant toute décision. La décision relative à la distanciation a obligé les collègues à retravailler les emplois du temps. Finalement, cela ne s'appliquera pas pour les petits groupes donc rebelote, le travail qui a été fait doit être refait cette semaine, je pense que c'est difficile à accepter pour les collègues. Je crois que nous aurions pu s'économiser cela par une vraie discussion en amont et je souhaite que cela se passe différemment pour la suite.

Pour terminer sur la question de la hausse des effectifs des étudiants, nous pourrions dire que cela tombe mal puisque nous n'avons pas la capacité de les accueillir, mais c'est une bonne nouvelle sur le fond. Nous

souhaitons qu'il y ai une poursuite de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Ce n'est pas seulement une poussée démographique à l'université, c'est aussi une ouverture plus grande des études supérieures et c'est une bonne chose. Ce que révèle la crise sanitaire, c'est qu'en réalité, nous ne sommes pas assez nombreux parmi les personnels pour les accueillir quand bien même il n'y aurait pas de COVID. La crise du COVID est un révélateur du fait que nous ne sommes pas en capacité parce que nous manquons de salles mais surtout que nous manquons de personnels, évidemment les enseignants-chercheurs mais aussi des personnels BIATSS pour accueillir les étudiants dans de bonnes conditions.

Il faut une annonce solennelle du côté du conseil d'administration à l'Etat, pour qu'en urgence, le plafond d'emplois soit relevé pour que nous puissions embaucher des personnels statutaires en cette rentrée de façon à alléger les effectifs dans les groupes, ce qui permettrait de mieux faire réussir les étudiants. Rappelons que nos étudiants de Licence 1 ont arrêté les cours au lycée à partir du mois de mars. Il faut que nous puissions dédoubler les groupes pour assurer un meilleur accompagnement.

Nous avons une proposition de motion du conseil d'administration qui s'adresserait à l'Etat. Il faut comprendre que c'est l'esprit qui est proposé et pas forcément les termes. Ainsi, toute la manière dont elle est rédigée peut être discutée par les administrateurs et administratrices.

Nous demandons à notre tutelle d'augmenter le plafond d'emploi et de nous fournir les fonds nécessaires pour embaucher d'urgence les personnels statutaires. En sachant que des collègues précaires enseignants-chercheurs qualifiés avec une expérience d'enseignement sont prêts à travailler, à être embauchés du jour au lendemain, il y en a, nous n'avons pas de problèmes de ressources.

*"Le conseil d'administration de l'Université de Nantes alerte l'Etat sur la situation critique de cette rentrée universitaire et demande que le plafond d'emplois soit relevé et les fonds nécessaires versés pour recruter les personnels en nombre suffisant pour assurer la rentrée. C'est en effet la condition nécessaire pour que les étudiants puissent revenir à l'université dans des conditions sanitaires et d'études acceptables."*

**LA PRESIDENTE** : Il y a beaucoup de sujets dans votre intervention. Sur le budget, je rappelle que le conseil d'administration vote un budget et pas chaque décision qui est prise. Evidemment, que toutes les dépenses que nous avons engagées pour faire face à la crise aujourd'hui constituent une dette pour l'établissement. Nous sommes à la recherche de financements pour soutenir l'établissement dans cette situation de crise. J'en profite pour remercier la région qui avant l'été, a pris la décision de soutenir l'établissement à hauteur de 125 000 euros sur les sujets numériques. Par rapport au million qui a été annoncé, nous faisons face à la situation en engageant les dépenses parce qu'elles sont indispensables et qu'encore une fois, il s'agit d'accompagner les personnels, les étudiants et de faire face à la crise. Pour autant, nous allons évidemment chercher les financements partout où nous pouvons les trouver, auprès des collectivités, auprès de l'Etat à travers le dialogue stratégique et de gestion évoqué tout à l'heure par Dominique AVERTY.

Le point financier qui a été fait est un point à date. Aujourd'hui, nous sommes dans cette situation mais d'autres dépenses vont arriver et nous espérons avoir d'autres soutiens. C'était l'occasion de partager la situation avec les administrateurs, vous avez tous les chiffres sur le diaporama qui est d'ores et déjà disponible sur Prodoc, vous pouvez récupérer l'ensemble des éléments.

S'agissant du processus de décision sur cette rentrée, en effet, nous décidons dans l'urgence par ce que la rentrée c'est maintenant. C'est compliqué, nous sommes sur un contexte mouvant, nous le voyons bien dans l'expertise, dans l'évolution de la situation, dans les échanges que nous avons avec l'Etat, nous essayons de faire au plus juste et au mieux tout en entendant les réactions des collègues. Nous tenons compte de l'ensemble de ces paramètres en travaillant aussi très régulièrement avec les directeurs de

composantes qui sont en première ligne sur ce sujet. Ce n'est sans doute pas parfait mais je vous assure que nous faisons au mieux dans la situation et que nous avons aussi une certaine pression pour décider vite parce que les collègues ont besoin de savoir et c'est bien normal. C'est bien la moindre des choses que nous leur devons pour pouvoir organiser cette rentrée dans les meilleures conditions.

S'agissant du sous-encadrement de l'établissement pour dire les choses simplement, je ne vais pas vous dire le contraire. Pour certains d'entre vous qui siégeaient déjà sur le mandat précédent, vous savez bien qu'effectivement, nous n'avons pas suffisamment de personnels au regard du nombre d'étudiants. Aujourd'hui, nous utilisons notre plafond d'emplois, nous utilisons toute notre masse salariale Etat. Nous avons même du fait du glissement vieillesse technicité (GVT) chaque année, un déficit de 2 millions et demi d'euros du seul fait de l'évolution des carrières.

Nous avons fait le choix de ne pas remettre en cause les promotions décidées par l'établissement et ne pas entraver la progression de carrière des collègues ce que d'autres établissements l'ont fait, de ne pas attribuer de promotions internes pour limiter l'impact financier, ce n'est pas le choix que nous avons fait. Nous avons fait le choix, d'attribuer le même nombre de postes que l'année dernière et ne pas amputé le volume de poste réparti à l'occasion de cette révision des effectifs. Cela a des conséquences budgétaires, ce sont des choix politiques que nous assumons totalement mais dont nous mesurons aussi les conséquences.

Sur la proposition de motion, je laisserai les administrateurs réagir sur cette proposition. Evidemment, nous aimerions que l'établissement et plus de postes et plus de moyens pour payer les coûts. Sur le principe, personne ne peut dire le contraire. Nous y travaillons en lien étroit avec l'Etat, vous connaissez également la situation financière du pays et le budget du ministère donc nous pouvons s'exprimer sur ce sujet mais en tout cas, sachez que nous, dans nos fonctions, nous faisons également ce travail.

**Mme NEAU :** J'aurais voulu revenir sur les propos de Julie MORERE, nous avons plusieurs points à soulever et plusieurs limites à exposer. La première c'est la difficulté financière que pourrait rencontrer les associations qui n'ont pas toutes les fonds nécessaires. Malheureusement, les financements prennent beaucoup de temps. Nous déplorons que cette initiative repose sur un réseau associatif indépendant de l'université et que la santé des étudiants non-boursiers repose sur ce réseau. Nous espérons que la santé des étudiants non-boursiers soit aussi au cœur des préoccupations de l'université. Ces étudiants ont des difficultés financières puisqu'une partie ont perdu leur emploi étudiant. Il y a également le problème de l'anonymat qui est soulevé puisque même si les étudiants achètent des masques boursiers et non boursiers dans les associations, cela veut dire que les associations seront qui est boursier.

**LE PRESIDENTE :** Nous avons également prévu un stock de masques lavables remis aux assistantes sociales pour qu'elles puissent lorsqu'elles identifient des étudiants dans des situations précaires non-boursiers, distribuer des masques à cette occasion.

**Mme MORERE :** En effet, cette information regroupe les préoccupations remontées par certaines associations qui nous ont dit qu'il y avait cette difficulté de pouvoir engager des fonds pour acquérir des masques à prix coutant. Nous savons que certaines associations n'ont pas les fonds nécessaires pour effectuer ces coûts. L'idée c'est d'être solidaire entre associations et auprès des étudiants. L'université se préoccupe de la santé de chacun. En théorie, les étudiants doivent arriver sur le campus avec leur propre masque. Nous savons que pour les étudiants boursiers, il y a un geste qui a été fait qui ne va pas stigmatiser, il n'y aura pas de signes distinctifs sur ces masques. La question de l'anonymat nous l'entendons mais elle ne stigmatisera aucunement les étudiants boursiers qui bénéficieront de ce dispositif de don de masque. Nous ferons ce que nous pouvons en fonction de l'évolution de la situation pour, peut-

être, apporter d'autres idées et pour pouvoir voir comment nous pouvons approvisionner nos étudiants en masque si c'est une situation qui se prolonge.

Concernant l'emploi étudiant, une étude est menée nationalement aussi au niveau du réseau des VP campus. A l'Université de Nantes, nous sommes très attentifs au développement de tutorat possible pour que les étudiants puissent être tuteurs et aider à mettre en place les mesures sanitaires en cours d'évènements de rentrée et sur le campus au cours de l'année. Le développement de l'emploi étudiant est un sujet sur lequel nous allons nous pencher, merci beaucoup de le rappeler.

**LA PRESIDENTE :** Je comprends votre vigilance, néanmoins c'est important pour nous de pouvoir s'appuyer sur ce réseau au plus proche des étudiants et qui peut faciliter le travail et le contact avec les étudiants. Il y a un besoin d'ajustement et de choses à caler mais ce maillage au plus proche des étudiants dans des situations que nous vivons en ce moment est particulièrement important.

**M. LIGNEREUX :** Je voudrais juste réagir sur cette proposition de motion. Nous partageons la nécessité d'une augmentation de nos moyens pour assurer nos missions de recherche et de formation mais je pense que ma remarque portera d'abord sur la forme que prend cette proposition. Elle illustre pleinement des points à l'ordre du jour, à savoir la revitalisation de la vie démocratique et le fonctionnement de nos instances dialogiques. Il me paraît bon que ce type de motion, qui engage fortement l'établissement, puisse être discuté en amont. Il ne faut pas que ne soyons pris dans l'urgence de négocier et de réfléchir sur des mots qui peuvent appeler des arbitrages et qui peuvent prendre un temps important. Cette motion me semble absolument nécessaire mais je crains que sa forme ne mette pas en évidence un travail important de démocratisation que nous devons mener tous ensemble.

**Mme SAMI :** Il y a énormément de points qui sont arrivés les uns derrière les autres, en passant par le travail à distance, l'ASA, la recherche... et cela me semble beaucoup pour que nous puissions vraiment en discuter. Ce n'est pas une critique mais discuter point par point cela permet d'être plus cohérent.

**LA PRESIDENTE :** Nous avons hésité, nous nous sommes interrogé sur la manière de faire, sur ce qui était le mieux, le moins bien. Nous nous sommes dit que vous donner la vision globale était le mieux car tout cela est complémentaire et permet d'ouvrir le dialogue en ayant l'ensemble des éléments.

**Mme SAMI :** Sur le sujet des masques des étudiants. Pourquoi pas un financement des masques par le ministère ? Il est vrai que l'Etat n'a pas d'argent à profusion mais en même temps, l'Etat a débloqué un certain nombre de fonds exceptionnels pour un certain nombre de secteurs. A priori, nous pouvons se poser la question de savoir, pourquoi est-ce que ces fonds ne seraient pas débloqués pour l'enseignement supérieur et la recherche ? Je pense que cette demande, quel que soit la forme qu'elle peut prendre, qui consiste à dire que l'Etat a aussi un rôle à jouer dans ces conditions particulières pour que l'enseignement supérieur et la recherche ne soient pas les oubliés de la crise, cela nous semble être quelque chose d'important.

Ce qui nous a semblé important, c'est d'interpeller l'Etat. Le ministère devrait contribuer à ce que les étudiants puissent avoir des masques. Je salue l'initiative envers les boursiers mais tous les étudiants ne sont pas boursiers mais n'ont pas forcément les moyens d'acheter des masques de façon régulière. Le CROUS n'utilise pas tous ces fonds chaque année, cela serait intéressant que nous puissions dire au CROUS qu'il s'agit d'un moyen d'utiliser tous les fonds.

En ce qui concerne le travail à distance, effectivement, nous avons vu apparaître ce travail à distance pour un certain nombre de personnel, nous n'avons pas le choix. Nous ne sommes plus dans une situation



d'urgence même s'il s'agit d'une situation critique. Le fait de cadrer un petit peu plus ce travail à distance me semble important. Autant le télétravail l'est, en revanche, le travail à distance peut prendre n'importe quelle forme.

Sur la rentrée universitaire et le déroulement des cours en présentiel et à distance, il ne vous a pas échappé que cela a suscité beaucoup des tensions parmi les collègues. Beaucoup de questions sont restées sans réponse. En tant qu'enseignants-chercheurs, nous faisons le cours en présentiel et en même temps en distanciel quels sont les moyens mis à disposition. Un certain nombre de prérogatives des enseignants chercheurs leurs sont confisquées dans la mesure où les décisions arrivent et les collègues pensent que finalement, ils n'ont pas été concertés, il n'y a pas eu de discussions. J'entends bien l'urgence sauf que les enseignants-chercheurs ce sont retrouvés relativement dépités devant les injonctions, sans avoir à en discuter. Il serait important de demander à l'Etat de contribuer.

**LA PRESIDENTE :** Un mot sur le soutien de l'Etat. Je tiens tout de même à rappeler que l'Etat a financé la prolongation des contrats doctoraux, c'est une décision prise avant l'été qui n'est quand même pas négligeable et qui est très importante pour nos doctorants.

**M. GRASSET :** La ministre a affirmé que pour elle, c'est une évidence que les contrats doctoraux dans leur ensemble allaient être prolongés. Ce qui devait être discuté, c'était la durée mais le budget n'avait pas encore été chiffré. Je rappelle qu'elle avait dit à ce moment, compte tenu de l'ampleur de l'enveloppe budgétaire qui allait être nécessaire sur l'ensemble de l'impact COVID, la somme concernée par les prolongation des contrats doctoraux était assez marginale pour que cela ne mérite pas d'être précisé, elle s'est corrigée sur ce point.

Nous nous avons toujours eu ce message au niveau du réseau des VP recherche et des réseaux d'écoles doctorales. Le soutien de l'Etat est toujours d'actualité. Le soutien est garanti mais le montant n'est pas totalement garanti. Aujourd'hui, c'est l'ensemble des contrats doctoraux pour toutes les personnes qui ont débuté leur contrat, que ce soit des ingénieurs d'études, ingénieurs de recherche, ATER, post-doctorants, doctorants. L'impact des troisièmes années était facile à estimer mais celui des premières et deuxièmes années est loin d'être fait. Celui des personnes qui sont sur projets, qui débutaient tout juste nous ne sommes pas encore capables de le faire. C'est un engagement formel, sur l'enveloppe globale nous n'attendons pas à ce que 100% des demandes seront remboursées mais nous sommes convaincus que d'ores et déjà, a minima, tous les contrats doctoraux de troisième année seront remboursés. C'est pour cela que nous avons pris l'engagement de prolonger systématiquement, sur les demandes de laboratoire, tous les contrats doctoraux de troisième année.

J'en profite pour dire que la région nous accompagne également. Toutes les thèses co-financées sont prolongées de deux mois supplémentaires. Nous avons bien un accompagnement contrat par contrat en fonction des sujets. L'impact est très difficile à chiffrer aujourd'hui, pour autant, à la fin, nous y perdrons comme tout le monde mais d'un autre côté, il y a quand même un accompagnement.

**Mme SCHLAEPPI :** Sur les enjeux du travail distance, nous allons remettre à jour le guide qui avait été réalisé, passé en CTE et il fera l'objet d'un point pour refixer le cadre et la différence entre le travail à distance et télétravail. Le travail à distance va être préconisé essentiellement sur un cas de figure, les bureaux partagés car nous savons que nous ne pouvons pas forcément avoir toujours la distance qu'il faut. Les nouvelles consignes nationales imposent le port du masque en tout temps dès lors que nous sommes dans un lieu clos est avec plusieurs personnes. Ces mesures font que nous pouvons être amenés à avoir des collègues qui portent le masque toute la journée, il peut donc il y avoir un facteur de pénibilité. C'est la raison pour laquelle, il est très fortement encouragé pour ce cas de figure et non obligatoire.

**M. GUEVEL** : Sur les questions sans réponses, je présume qu'elles découleraient des mesures sanitaires que l'établissement a fixé et communiqué aux équipes de directions et discuté en amont. C'est normal, c'est la caractéristique même de l'enseignement supérieur, contrairement au secondaire, nous ne recevons pas les programmes du ministère ni des réformes visant à restructurer, à repenser et à nous proposer nos méthodes pédagogiques. Nous devons faire preuve d'innovation, les équipes le font quotidiennement. Les équipes de direction s'emparent aussi de mesures sanitaires posées par l'établissement mais rappelons que les composantes sont multiformes, à chaque composante d'adapter ces mesures sanitaires en fonction des formations, des disciplines, des usages, etc. Nous n'avons pas toutes les réponses à toutes les questions. J'ai la conviction que les équipes pédagogiques vont faire preuve encore une fois d'adaptation, d'innovation et elles vont y arriver.

Sur le fait que les enseignants-chercheurs ont l'impression que leurs prérogatives sont confisquées car les décisions qui arrivent sans concertation, l'allusion est faite au projet que la présidente évoquait tout à l'heure, nous le rappelons car cela n'a peut-être pas été assez clair en juillet : seuls les enseignants-chercheurs volontaires seront invités à participer à ce projet. Ceux qui ne veulent pas y contribuer ou défendent une autre approche pédagogique, c'est possible, pourquoi pas. Ce qui serait regrettable, ce serait l'immobilisme, que certains de nos collègues restent campés sur nos pratiques. Tu parles d'injonctions, je ne crois pas qu'elles viennent de l'établissement, il me semble que tu parlais de ta composante. Je ne crois pas non plus que cela se passe comme cela dans la composante. Nous sommes en discussion en permanence avec la directrice de cette faculté, qui pose beaucoup de questions et qui a elle aussi une faculté aux caractéristiques complexes puisqu'il y a beaucoup de départements. Beaucoup de disciplines n'ont pas envie sur le plan pédagogique de s'approprier ces mesures de la même façon, c'est complètement normal. La composante y fait face comme nous et parfois dans l'urgence avec la nécessité d'adapter les choses. J'en appelle à la raison et notre esprit de communauté et de collectivité, il faut que nous soyons tous constructifs et que nous apportons notre pierre, que les enseignants-chercheurs contribuent pour faire face à ces urgences. Quand nous nous comportons comme cela dans une équipe de sport, nous gagnons, nous allons gagner parce que la marche elle est un peu haute mais nous en avons franchi une qui était tellement plus haute l'année dernière et finalement nous avons réussi dans un contexte beaucoup plus complexe. Je suis assez confiant sur le fait que nous allons y arriver.

**LA PRESIDENTE** : Je souhaite saluer tout le travail des directeurs de composantes. Ils ont tout notre soutien et nous sommes évidemment à leur disposition. L'exercice n'est pas facile, il est plus particulièrement difficile en ce moment et donc je tiens à profiter de ce conseil d'administration pour saluer leur travail en proximité dans des conditions qui sont loin d'être simples.

**Mme BARON** : Localement, beaucoup de mes collègues remercient l'université pour ce qui est mis en place dans l'urgence que tout le monde a subi. Il y a une vraie volonté de maintenir le travail et de soutenir les collègues et d'aider ceux en difficulté, je l'ai vu à la BU, la direction l'a fait à chaque moment. Je vous remercie d'avoir pris des décisions qui ont été les plus favorables possibles par rapport aux instructions du ministère. Je reconnais aussi tous les efforts que vous faites.

Le Président de la République a dit qu'il n'investirait pas en embauchant des professeurs parce que l'enseignement ne génère pas de croissance. Il y a une volonté de ne pas investir sur la formation des jeunes sur l'avenir de la nation. Nous sommes en train de pleurer des moyens mais nous ne sommes pas une association mais un service public. Ce service public nous le devons à la nation qui nous demande de former la jeunesse et pas à Mme Vidal. Depuis le mois de mars, l'Etat ne nous a pas permis dans les conditions actuelles de travailler sereinement. Au déconfinement, en un mois, il y a eu trois instructions différentes complètement contraires sur l'accueil du public et le travail que nous puissions faire. Comment

pouvions-nous nous organiser ? Ensuite, pour moi, et pour beaucoup de collègues, l'Etat maltraite ses personnels. Ne pas payer le GVT c'est ne pas payer nos salaires, c'est ne pas prendre ses obligations d'employeur. Il y a des discours, des remerciements pour ce qui a été fait et à côté les grandes entreprises ont de l'argent mais pas les services publics. Pour moi, nous sommes les bons élèves qui se débrouillent, qui faisons avec les contraintes, qui trouvons des solutions parce qu'heureusement, il y a une intelligence collective à l'université, une volonté de service public qui fait que nous avons les solutions. Mais à l'impossible nul n'est tenu, nous ne sommes pas arrivés à la limite de ce que l'on nous a demandé. Cette motion, c'est de dire que justement, nous sommes peut-être arrivés à la limite de ce que nous sommes capables de faire avec des conditions aussi dégradées. Il convient de dire au ministère que ces conditions, ce n'est plus possible. Il faut dire à nos collègues que nous entendons leurs difficultés, leur colère et que nous la transmettons au ministre. Nous savons que des collègues sont à leur troisième emploi du temps avec des contraintes complètement différentes.

**LA PRESIDENTE :** Je vous remercie pour votre intervention franche, nous percevons votre sincérité. C'est une belle illustration de votre engagement. Sur le fond, je partage totalement. Financer l'enseignement supérieur de manière générale ce n'est pas un coût, c'est un investissement beaucoup de pays l'ont compris, en Allemagne, la moitié du plan de relance est ciblée sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Je me joins à vos remerciements aux services, depuis le début de cette crise pour être le plus en proximité possible des besoins, c'est notre préoccupation quotidienne et ce n'est pas un exercice facile. Nous sommes dans un contexte mouvant, fluctuant. Il faut dire que la crise est inédite et que c'est loin d'être simple, il faut le reconnaître. Nous essayons sincèrement de faire au mieux. Il y a nécessairement des imperfections et nous comptons également sur vous pour nous les signaler. Pour ce qui est du dialogue avec l'Etat, le message avec l'Etat nous le passons, je m'y suis engagée et nous le ferons avec toute la force qui est la nôtre en s'appuyant aussi sur la force de votre engagement à tous. Ce qui vient d'être dit est très fort et encore une fois, je vous remercie sincèrement.

**M. CORREARD :** Une réaction sur les consignes et l'impression d'avoir des injonctions souvent contradictoires. C'est vrai que nous avons tous été surpris hier par le revirement sur les consignes sanitaires. Quelles soient les discussions que nous pouvons avoir en amont, la situation actuelle nous renvoie tous vers le manque de moyen humain de personnel, c'est un problème de fond. Nous pouvons nous accorder sur les termes d'une motion mais c'est très difficile de décider d'une motion sur le vif. Personnellement, je ne suis pas emballé par l'idée de demander un recrutement massif d'enseignants-chercheurs en urgence. Outre le caractère illusoire, ce n'est pas comme cela que se passe une procédure de recrutement, ce ne serait pas sérieux. C'est plutôt le problème de fond, de long terme qu'il faut soulever à l'occasion de cette crise, nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir sur la LPPR. Le problème c'est de rappeler en permanence au ministère la difficulté de procéder avec des moyens personnels trop limités. Ce sont des arbitrages très difficiles que doit rendre Dominique Averty au sujet de la révision des effectifs.

**M. AVERTY :** J'entends les problématiques et je les partage. Nous sommes soumis nous aussi à des demandes du ministère. Nous ne sommes pas forcément vu par le bon élève au niveau du ministère. Nous pouvons vous garantir que nous savons dire non et quand nous disons non, nous ne cédon pas. Notre politique est aussi un moment donné d'aller vers l'Etat et de dire : vous nous demandez de prendre plus de bacheliers, nous sommes tout à fait conscients qu'il faut en prendre plus, il y a une demande, mais nous ne le ferons pas à n'importe quel prix. Nous accueillerons pas tous les étudiants si nous n'avons pas les moyens. Nous ne communiquons pas forcément sur cela à l'ensemble de l'établissement car il n'y a pas d'intérêt. Le grand public ne comprendrait même pas que nous n'ouvrons pas les portes. Pour autant, à un

moment donné, c'est le moyen qui nous permet de dire à l'Etat que ce n'est plus possible. Sur la révision des effectifs, nous avons une problématique de plafonds d'emplois, de moyens tout en indiquant systématiquement que ce n'est pas suffisant. Je ne peux pas entendre que nous ne faisons rien et que nous soyons vu comme le bon élève parce que je pense que nous mettons toute notre force dans les discussions avec l'Etat chaque année. Je le faisais comme VP formation et je continue à le faire en tant que premier VP.

**Mme DAVID :** J'entends que sur le fond, nous ne sommes pas tout à fait d'accord, j'ai entendu un certain nombre de nuances. Sur la forme, nous demandons que la motion soit mise au vote, chacun et chacune décidera s'ils souhaitent voter la motion ou non, chacun est évidemment libre de son vote. Je partage le souci que les motions, lorsqu'il y en a, puissent être discutées à l'avance. L'équipe présidentielle a pu dire à quel point nous étions obligé de réagir dans l'urgence, la liste Ensemble a fait la même chose et ce n'est absolument pas un souhait. Il n'y a aucune volonté de notre part de coincer, de piéger qui que ce soit. L'urgence de la situation nous conduit à faire cette proposition. Celles et ceux qui nous connaissent savent que cela n'est pas une pratique habituelle. Nous n'avons pas l'intention d'en prendre l'habitude mais nous avons une situation très particulière.

Sur le recrutement en urgence d'enseignants-chercheurs, il y a des possibilités de recrutement au fil de l'eau qui vont garantir le fait que nous avons de vrais recrutements de titulaires. Il ne s'agit pas de lever les procédures habituelles, cela ne veut pas dire un sous recrutement. Nous proposons cette motion avec une différence, un changement de terme.

*« Le conseil d'administration de l'Université de Nantes alerte l'Etat sur la situation critique de cette rentrée universitaire et demande à ce que le plafond d'emplois soit relevé et la masse salariale nécessaire versée pour recruter les personnels en nombre suffisant pour assurer la reprise. En effet, c'est la condition nécessaire pour que les étudiants puissent revenir à l'université dans des conditions sanitaires et d'études acceptables. »*

C'est un signal politique fort, nous ne sommes pas naïfs sur le geste politique fait, nous proposons de s'engager ensemble dans cette rentrée.

**Mme SAMI :** Je pense qu'il est important que nous discutons sur le principe d'interpeller le ministère. Nous pourrions très bien dire ensuite que la façon de l'écrire peut être débattue par mail pour choisir les termes et se mettre d'accord ensemble.

Pour revenir sur l'injonction qui pèse sur ma directrice d'UFR, je tiens juste à préciser que ce n'est pas du tout ma directrice ni le décanat mais je parle plutôt de l'université. Quand nous disons « masque » nous sommes complètement d'accord, en revanche, « distanciation » mon UFR n'a fait que mettre en acte ce qui a été décidé plus haut. L'université a mis en acte ce qu'elle avait entendu dire sur des circulaires ministérielles. J'ai trop de respect pour toutes les personnes qui s'investissent dont font partie le décanat, ma directrice d'UFR et les vices doyens de mon UFR, pour remettre en cause à ce point. La directrice est quelqu'un qui a beaucoup d'engagements et qui fait preuve de beaucoup d'investissement.

**LA PRESIDENTE :** Sur la proposition de motion, à titre personnel, je ne voterai pas sur un texte que je n'ai pas sous les yeux, je pense que cela est trop important et que cela engage l'établissement. En revanche, mettre au vote le principe de l'interpellation et sur cette base et ensuite s'accorder sur un texte me semble être effectivement, la meilleure façon d'avancer aujourd'hui sur ce sujet.

**Le conseil d'administration approuve avec 28 voix pour et 4 abstentions, le principe d'une interpellation de l'Etat sur le manque de soutien financier dans le contexte de la crise sanitaire à l'Université de Nantes.**

#### POINT 4 – PRESENTATION DE LA MISSION DEMOCRATIE UNIVERSITAIRE

**LA PRESIDENTE :** C'est un sujet qui me tient à cœur, la création de cette mission démocratie universitaire avait été évoquée dans mon discours le 1<sup>er</sup> juillet dernier, c'est vraiment un sujet essentiel pour moi. Nous avons la chance de travailler dans une institution publique qui repose sur un fonctionnement démocratique. Il faut rappeler à quel point c'est exceptionnel. C'est une chance et c'est aussi une responsabilité qui implique de l'engagement. Mon souhait en posant ce sujet, c'est de renforcer cette démocratie sans remettre en cause le rôle des élus, ce que nous appelons la démocratie représentative, sans remettre en cause le rôle des corps intermédiaires, mais de faire vivre cette démocratie au quotidien et que chacun de nos étudiants, nos collègues puissent s'en emparer et contribuer à la vie de l'établissement.

Le choix que j'ai fait pour travailler sur ce sujet de réflexion n'a pas été de créer un VP mais de créer une mission indépendante. C'est une condition de réussite de cet exercice très particulier. Je souhaitais que cette mission soit assumée par enseignant-chercheur spécialiste de ces questions de démocratie. Le nom d'Arnaud LECLERC s'est imposé naturellement et j'ai eu la chance qu'il accepte cette mission dans ces conditions. M. Arnaud LECLERC est professeur à la faculté de droit et des sciences politiques, politiste et spécialiste notamment des questions de démocratie, il travaille aussi beaucoup sur l'université. Nous sommes donc à la jonction de deux centres d'intérêts et d'une expertise qui nous est très précieuse.

L'objectif de la mission est de nous faire des propositions sur la manière de faire fonctionner la démocratie, d'identifier des démonstrateurs, des objets sur lesquels très rapidement, nous pouvons mettre en œuvre ce fonctionnement démocratique. Par ailleurs, il s'agit à la fois d'une réflexion de fond et d'avoir des actions concrètes très rapides sur un certain nombre de sujets, à la demande des élus et de l'équipe politique. A ce titre, nous avons déjà identifié plusieurs sujets : La loi de la programmation de la recherche (LPR), le plan d'actions NExT 2, le fonctionnement du conseil d'administration et la mise en œuvre du droit d'amendement dont nous avons eu l'occasion de discuter et puis les enjeux de développement durable.

**M. LECLERC :** La mission a comme objectif de construire et consolider un espace public interne à l'université. Rappelons que les universités depuis leur origine au Moyen-Age fonctionnent sur un principe fort, la collégialité. Les réformes qui ont été opérées dans les universités depuis une quinzaine d'années en France conduisent tendanciellement à ce que nous pouvons appeler une verticalisation du système qui induit un amoindrissement des formes collégiales. Nous constatons dans les universités françaises un fossé grandissant entre les membres de la communauté de base, quel que soit leur statut, et les dirigeants. Quels sont les outils qui permettent aujourd'hui de ressouder les différents membres de la communauté autour de règles du jeu et de débat ? Comment forger des règles et valeurs communes de travail ?

En pratique, les travaux sur la démocratie existent depuis une vingtaine d'années. Il y a une accélération assez puissante sur les formes de démocratie participative, délibérative, délibération électronique, etc. Il existe de nombreux outils, chacun a à la fois des forces et des faiblesses bien identifiées. Les élus locaux ont des outils de démocratie de proximité. Les travaux sur la démocratie de quartier montrent que nous avons les mêmes problèmes d'auto-exclusion que pour le vote, c'est-à-dire une sous-représentation des femmes, des jeunes, et des personnes d'origines étrangères. Cela signifie que l'outil a une série de faiblesses que nous pouvons soit essayer de compenser ou d'utiliser dans certaines circonstances et pas d'autres. Cela vaut pour tous les outils qui existent sur le terrain de la démocratie. L'université est confrontée à cette question. L'idée est de connaître ces outils, continuer les recherches, les déployer auprès de chacune des instances et en fonction des sujets que vous souhaitez aborder, libre à vous d'utiliser ou non ces outils pour

renforcer votre parole avec la consultation, des formes de délibération et donc aller directement sur place auprès des communautés pour dialoguer avec elles. Nous sentons qu'il y a une attente forte.

Il existe des sujets qui s'imposent aujourd'hui, il y en a au moins deux dans l'espace public nantais qui sont très forts actuellement :

- Le sujet de la LPR, ce texte fait l'objet d'un débat. Comme beaucoup de réforme du ministère, il fait débat mais très bizarrement, les instances de l'université sur les quinze dernières années ne se sont jamais exprimées publiquement sur ces réformes alors que le dialogue existe déjà à l'intérieur de la communauté. L'idée de déployer des formes de délibération autour de cet objet, c'est aussi de permettre à l'établissement de pouvoir prendre une position, pas sur la rédaction du texte puisqu'il s'agit d'une compétence du législateur mais sur ce qu'elle décide d'en faire.
- Le sujet de la construction de Nantes Université et donc le booster ce que constitue NExT 2.

La question de l'autorité indépendante est très importante et a fait l'objet de discussions avec la présidente pour une raison simple, le souhait est que les outils soient proposés à toutes les institutions. Les institutions disposent de très peu d'outils lorsqu'elles rencontrent des crises. D'une certaine manière, ils ne sont pas seulement déployés à l'échelle de l'établissement mais aussi à l'échelle des différentes composantes.

Si un conseil de gestion, un conseil de labo, un conseil de pôle veut utiliser des outils de ce type, c'est le travail de la mission de pouvoir présenter ces outils et d'expliquer les forces et les faiblesses qu'ils ont, comment les utiliser et comment les mettre en œuvre.

**M. LOUARN :** C'est très intéressant et c'est une bonne idée. Je confirme que nous avons beaucoup d'inquiétudes par rapport au nouvel établissement expérimental. Ce n'est pas NExT qui pose problème, mais c'est le fait que la nouvelle structure juridique de l'établissement expérimental nous écarte d'une certaine manière de l'université avec ces règles de fonctionnement très démocratiques qu'elle connaissait jusqu'à présent. Il y a déjà eu des débats, des discussions qui se sont souvent soldées par de l'absentéisme et finalement des décisions prises sans réelles concertations. Je suis content que ce travail s'engage parce que je pense qu'il y a du travail à mener autour de ce sujet dans les semaines à venir.

**M. GOULLET :** Au nom des élus Nantes Université Demain, je voudrais avant tout remercier la présidente sur la mise en place de cette mission dès le début du mandat. C'est un signe fort de faire en sorte que la démocratie universitaire vive pleinement. Visiblement, Arnaud LECLERC nous aidera à mettre en place une écoute élargie. En tant qu'administrateurs, nous avons à cœur de jouer notre rôle. Je pense que ces débats vont être très importants.

**M. BRUN :** Vous avez évoqué la sous-représentation des jeunes dans les instances universitaires comme la composition de l'amphithéâtre le confirme aujourd'hui. Je pense qu'il y a un réel travail de représentativité des étudiants au sein des instances à réaliser, j'espère donc que c'est une piste de travail.

**M. LECLERC :** Evidemment c'est un axe de travail important et difficile. Difficile parce que les étudiants ne sont pas un élément de la communauté universitaire comme les autres, en raison de leur rotation. La politique employée en France a été de prendre des représentants d'association puissantes dans des composantes. Nous savons qu'il existe un décalage très fort entre ceux qui sont représentants et la base de la communauté étudiante. La participation aux élections est très basse, il y a donc un sujet coté étudiant plus difficile à structurer. Il faut utiliser des outils encore plus originaux, la dimension en ligne peut jouer un grand rôle.

**Mme SAMI :** Cette mission sur la démocratisation semble intéressante. Vous avez cité les deux chantiers, la LPR et l'établissement expérimental. Ce qui semble important de voir maintenant c'est la méthode. Il convient de discuter la méthode et la remettre en question au fur et à mesure. Il faut du concret, il y a des discussions qui sont faites et il faut que tous les points de vue soient pris en compte. Si nous discutons pour discuter et qu'au final, c'est non, il y a une ligne rouge, nous débattons mais cela ne servira à rien, dites-le nous en avance. C'est un signal car en ce qui me concerne, je suis une optimiste mais sur ce type de chose pour perdre du temps, j'ai assez donné. La méthode, le schéma, cela me semble important d'en parler.

**M. LECLERC :** Je suis favorable à ce que la mission ne puisse pas s'autosaisir. Autrement dit, elle est au service de l'ensemble des instances de l'université, il me paraît donc nécessaire que ce soit une des instances de l'université qui la saisisse pour s'occuper de tel ou tel sujet. Quand je dis les instances, c'est la présidence de l'université, le conseil d'administration, la commission de la recherche ou encore un conseil de gestion, de laboratoire, etc. Il faut une saisine par une instance élue. Cela veut dire aussi que cette instance choisit l'outil que nous allons dérouler et la manière dont nous allons le dérouler. Je fais des propositions en fonction des caractéristiques des outils. Cela veut donc dire aussi que le portage s'opère par une instance élue. Il faut que le cœur du dispositif soit la démocratie représentative instituée et que les outils de la délibération, de la consultation, les mécanismes électroniques que nous pouvons utiliser soient des compléments. Les outils de démocratie participative, délibérative, consultative doivent être des éléments que nous ajoutons à la démocratie représentative mais qui ne viennent pas l'a concurrencer. Ils ne doivent pas venir créer une alternative. C'est un point très important en termes de cadrage général.

Sur la méthode, il en faut une mais elle doit être ajustée à l'objet que nous saisissons, parfois à des contraintes (contraintes de calendrier par exemple). En revanche, il faut choisir la méthode une fois pour un objet et il ne faut pas qu'elle soit flottante. Il ne faut pas qu'en cours de route, nous nous disions, nous avons décidé de faire cela et nous allons changer puis ajouter cela. Sinon, le message que vous envoyez aux membres de la communauté dans leur ensemble devient très flou. Il ne faut pas changer les règles en cours de route sinon cela devient difficilement compréhensible pour les membres. Pour chaque des sujets, il faut fixer une méthode à déployer à l'égard de l'ensemble de la communauté de bout en bout. La fonction de cette mission, c'est aussi de garantir à tous les acteurs que leur parole va être prise en compte. Autrement dit, il faut que le débat puisse être assurément équitable. Chacun doit pouvoir y trouver sa place.

Quand nous réfléchissons sur la question de la LPR, il me semble que la première chose que nous devons faire c'est débattre rationnellement sur des bases un peu certaines. Il nous faut construire, ce que beaucoup de pays pratiquent, la construction d'un document de référence commun. Ce document est l'ensemble des positions des uns et des autres. Cela veut dire un travail très objectif d'explicitation du projet qui nous est soumis. Il faut donner des éléments le plus objectif possible et donc faire appel à des collègues en économie-gestion, en droit, pour expliquer le contenu des articles. Ensuite, il convient d'y ajouter les avis des différentes instances de l'université. Toutes les instances doivent pouvoir être consultées pour pouvoir formuler un avis, enfin le conseil d'administration doit pouvoir enrichir son débat et prendre position. Il me semble aussi important que les composantes puissent donner leur avis. L'ensemble des instances doivent pouvoir formuler un avis sur cette question. Au-delà des instances élues, l'avis des forces vives, c'est-à-dire l'ensemble des collectifs structurés, peuvent être mobilisés. Il en existe du côté des étudiants, des administratifs et des enseignants chercheurs.

Il faut que nous puissions construire une base, un document de référence où chacun à sa voix avec à la fois une partie d'explicitation plutôt que de prise de position et puis ensuite les avis des différentes instances et des forces vives. Une fois que nous avons rassemblé cela, nous pouvons engager le débat. Cela peut

prendre la forme d'organisation de débat au sein de la communauté ou nous pouvons regarder ce qu'il y a dans ce projet, ce qui fait problème, ce que nous aimons ou que nous n'aimons pas. Les outils sont à fournir pour que ce cadre puisse exister. Une fois que le débat est nourri, il vous revient à vous *in fine* de pouvoir décider ce que vous allez faire ou non.

Il nous faut toujours faire attention dans le cadre démocratique que les documents de référence soient effectivement présents, nous discutons rationnellement et nous ne sommes pas sur de l'échange d'émotions. Pour la LPR, c'est une solution que nous pouvons décliner mais chaque dossier aura nécessairement sa méthode.

**LA PRESIDENTE :** La démocratie demande de l'engagement, c'est du travail car nous ne pouvons pas faire vivre la démocratie simplement par la réunion d'une instance quelques fois par an. Si nous voulons vraiment s'emparer du sujet de la LPR pour exprimer une position de l'établissement, ce que nous faisons de ces dispositions, c'est un travail de fond qui est à mener. C'est un réel investissement de chacun qui est nécessaire pour avoir la bonne compréhension du sujet, des enjeux, pour pouvoir l'exprimer puis en débattre effectivement dans les meilleures conditions et de manière équitable.

Sur la LPR, nous travaillons le calendrier, c'est un enjeu de télescopage des calendriers avec l'enjeu NExT que nous allons devoir traiter à très court terme parce que ce sont des enjeux qui sont imposés par des calendriers par l'Etat. Sur la LPR, il y a le calendrier parlementaire mais nous avons quand même un petit peu plus de temps donc nous allons le phaser avec le travail sur NExT. Tout cela est un enjeu d'articulation pour ne pas épuiser les collègues mobilisés sur ces sujets mais qui sont des sujets fondamentaux. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé qu'il s'agissait des premiers sujets dont nous devrions s'emparer.

**M. LECLERC :** Il y a une contrainte de calendrier déterminante. Cela pose une question de timing pour travailler. Nous en avons discuté, ce sujet NExT mérite un débat d'une grande ampleur à l'échelle de l'université mais il est complètement hors de propos de pouvoir l'organiser aujourd'hui. Autrement dit, il va falloir passer par deux étapes.

La première, c'est le plan d'actions que demande l'Etat que vous devrez adopter avant le mi-octobre. Comment pouvoir l'organiser dans des délais très courts ? Il faut compter sur la consultation de l'ensemble des instances. Je propose que l'ensemble des instances élues de l'université puissent avoir ce plan, puissent l'enrichir et avoir en tête que ce plan est un élément de la construction de Nantes Université. Il faut commencer à faire des propositions sur l'enrichissement du projet au-delà du plan d'actions NExT. L'idée est de réunir toutes les instances, je peux faire le secrétariat et faire un compte rendu de toutes ces réunions pour que vous ayez l'ensemble des éléments au moment où vous devrez vous prononcer sur le plan d'actions.

Le second temps, c'est la mise en débat avec l'ensemble de la communauté universitaire du projet Nantes Université, au-delà de NExT. Il y a beaucoup de points sur lesquels il y a des possibilités d'évolution du projet donc il est important qu'il puisse y avoir une discussion avec l'ensemble de la communauté sur les points de modifications ou d'amélioration du projet de Nantes Université dans son ensemble. En raison de la contrainte calendaire, il y aura deux étapes.

**LA PRESIDENTE :** Arnaud LECLERC aura donc l'occasion de revenir devant le conseil d'administration régulièrement. N'hésitez pas à faire remonter des propositions pour nourrir la réflexion, contribuer à l'identification de nouveaux sujets qui pourraient ensuite être proposés par le conseil d'administration à la mission démocratie.



**Mme SAMI :** En ce qui concerne la saisine, pour avoir vécu dans la minorité pendant quelques temps, quelques fois nous ne nous retrouvons pas dans les votes. Il y a un certain nombre de points qui nous semblent suffisamment importants pour que nous ne baissions pas les bras, y compris quand nous sommes minoritaires. Qu'est-ce que nous considérons comme représentatif ? Parce que nous sommes minoritaires dans une instance, notre parole n'est pas entendue. Je ne parle pas forcément toujours en mon nom, je parle au nom de personnes qui ont exprimé leur confiance et qui m'ont élu sur un certain nombre de positions qui étaient claires. Pour le coup, lorsque nous sommes minoritaires, nous pouvons nous retrouver à ne jamais avoir la possibilité de saisir la mission.

S'agissant de l'établissement expérimental, je l'ai toujours dit, ce qui a vraiment manqué, c'est l'adhésion des personnels et la concertation de ces personnels. Pour des points comme cela, nous ne pouvons pas passer uniquement par les instances. Quelque fois, nous arrivons à voir que certaines choses votées ne sont pas forcément très logiques. Pour préciser ce que je viens de dire, je pense que si nous ne prenons pas le temps d'avoir la température réelle des collègues de l'université, je soupçonne très fort que nous irons vers le mur. J'entends l'urgence mais à partir du moment où nous allons nous nous engageons sur des transformations de notre université, je pense que cela vaut la peine d'avoir une démocratie.

**M. LECLERC :** Le fait d'être élu vous donne droit à la parole, vous êtes un groupe et il faut que ces groupes existent et puissent prendre la parole, c'est évident. C'est la première fois que j'assiste au conseil d'administration de l'université et par rapport à une assemblée délibérative, ce n'est pas structuré politiquement. Dans une assemblée délibérative, nous le disons, le groupe majoritaire va prendre la parole et il a tant de temps. Il y a un responsable désigné par chacun des groupes qui va exprimer la position sur tel sujet. Ici c'est plus informel, je suis surpris du fonctionnement d'un conseil d'administration d'université par rapport à ce qu'est un parlement. Nous pouvons également réfléchir sous cet angle. Vous devez exister comme groupe. C'est normal que vous ayez une parole comme groupe et c'est même la base élémentaire d'un système démocratique.

La question est de savoir, est-ce que le groupe peut saisir ? Nous pouvons proposer aux personnels de la communauté universitaire BIATTS, étudiants, enseignants-chercheurs de pouvoir faire une pétition pour interpeller une instance avec un seuil. Au-delà de ce seuil, l'instance est saisie. Il faut qu'ils puissent interpeller une instance. L'instance doit répondre à cette interpellation. En ayant une pétition qui reçoit un soutien à un moment donné, nous pouvons ouvrir un débat.

Sur la question de NExT et de Nantes Université, vous disiez que votre problème ce n'est pas NExT mais pour le 15 octobre, le problème c'est NExT avec une contrainte calendaire fixée par l'Etat. Dans ce délai, il n'y a pas d'autres options que d'aller chercher les instances. En revanche, au-delà, pour Nantes Université, nous avons plus de temps pour aller vers la communauté universitaire dans son ensemble pour mettre en place des outils de délibération avec la communauté, ce sera un temps plus global et collectif. Au bout du bout, ce sera quand même un vote des instances et notamment du conseil d'administration. Cela a pour but, à chaque consultation, d'enrichir le débat.

**LE PRESIDENTE :** Je suis ravie des sujets qui émergent rien qu'après cette réunion. Nous voyons apparaître ici quelque chose qui est fondamental sur l'expression des groupes. Le rôle des groupes et la manière dont nous fonctionnons n'a pas interrogé. C'est toute la plus-value de la mission, nous apporter ce regard et de questionner finalement des modes de fonctionnement peut-être un peu ancien, habituel, que nous n'interrogeons pas alors que derrière, il y a des enjeux démocratiques. Cette question de l'expression des groupes élus, la parole qui peuvent avoir dans l'établissement me paraît importante et essentielle au bon fonctionnement.

**Mme SAMI :** Je ne sais pas très bien si je comprends votre comparaison avec les instances politiques. Nous ne sommes pas un groupe politique. En tout cas, je ne considère pas qu'Ensemble soit un groupe politique. C'est un groupe intersyndical ouvert où il y a plein de gens qui ne sont pas syndiqués. Il me semble important dans un conseil d'administration d'université que l'expression soit plurielle. Cette expression peut se retrouver à l'intérieur d'un même groupe. Si il n'y a pas cela, pour moi, il n'y a pas de débat. Le fait de dire qu'une personne prend la parole au nom d'un groupe en disant le groupe X va voter cela, pourquoi pas mais il me semble que nous ne pouvons pas nous limiter à ces interventions. Le débat est important et les votes ne sont pas forcément les mêmes.

**M. LECLERC :** Loin de moi l'idée qu'un groupe implique une discipline de vote. Vous vous êtes bien proposé ensemble aux élections. Un groupe est un outil qui donne de la visibilité mais cela n'implique pas que vous soyez d'accord sur tout.

**LE PRESIDENTE :** Un groupe s'organise comme il l'entend, la question qui me semble intéressante c'est la question de l'expression de la parole du groupe dans l'établissement.

## **POINT 5 – APPROBATION DU PRINCIPE ET DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE D'UNE AIDE POUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE FRACTURE NUMERIQUE**

**M. TRICHET :** Il s'agit d'une politique de soutien, d'anticipation de la rentrée que nous avons déjà mis en place pendant la période de confinement. C'est une volonté politique très forte de pouvoir accompagner les étudiants en situation de fracture numérique. Cela recouvre deux aspects : un aspect équipement et un aspect connexion avec ce fameux projet « SOS connexion » dont la plupart d'entre vous ont contribué. Ce travail a été assez remarquable et assez efficace. Trois mois plus tard, nous pouvons en faire le bilan, nous avons réussi à accompagner tous les étudiants qui en avaient besoin. En terme de chiffre, ce sont 500 clefs de connexion 4G distribuées. Nous avons prêté une centaine de machines suite à un travail de dentelle que nous avons réalisé avec des envois de SMS massifs. Le relai a ensuite été pris par les composantes en proximité.

Aujourd'hui, nous arrivons à l'anticipation de la rentrée pour le numérique. Vous avez un tableau récapitulatif qui retrace les trajectoires financières que nous avons pu poser au mois de juin. Nous avons quatre volets, le volet socle technologique. Nous ne savions pas comment ce bouillon allait pouvoir passer au vu du nombre de connexions, de stockage. Nous ne savons jamais si le socle va tenir ou non. Cela a permis à toutes les équipes de voir quelques éléments que nous consolidons sur le volet sécurité, le volet infrastructures en tant que tel. Comment nous argumentons et sécurisons nos zones de stockage. Sur le volet licence, tout ce qui est volet collaboratif, licence Zoom, Lifesize. Nous sommes allés dans des trajectoires où nous pouvons avoir plus de participants autour de ces licences. Et puis les stratégies de captation vidéo.

- Un premier volet socle technologique : Il permet de faire en sorte qu'en mode résilience, nous puissions revivre cette expérience malheureuse.
- Deuxième volet sur l'équipement des personnels : nous avons travaillé avec les composantes puisque nous avons délégué un budget sur lequel nous avons une clef de répartition pour travailler en proximité avec vous pour faire en sorte d'identifier les personnels qui avaient le plus besoin de ces ordinateurs pour faire du travail à distance, du travail alternatif. Juste un chiffre, nous avons acheté 86 portables pour le personnel administratif qui porte à 52%, 885 agents BIATSS sont

équipés aujourd'hui pour faire de la mobilité. Par ailleurs, une centaine de machines ont été achetées pour les enseignants-chercheurs.

- Troisième volet, équipement des salles : Nous travaillons en proximité avec un budget délégué pour identifier pôle par pôle et composantes par composante quelles sont les salles aujourd'hui. Il y a deux types de salles, les salles plutôt amphithéâtres et les salles en proximité avec de l'équipement mobile pour faire de la captation qui permet de faire ce travail de distanciation et de diffusion à distance. Aujourd'hui, nous avons à peu près 65 équipements de petites salles et 12 amphithéâtres équipés. Nous allons aussi atterrir d'ici la fin septembre avec 10 salles qui vont être rééquipés dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) sur le projet ICC infrastructure des communications que nous déployons à l'échelle régionale et bi-régionale, nous avons un portail commun avec la Bretagne.
- Quatrième volet licence : Différentes licences ont été achetées, licences pédagogiques sur certains logiciels demandées par les composantes (anti plagiat), des montées en serveur localement...

Le volume le plus important c'est les solidarités numériques. En continuité avec le projet SOS connexion, nous souhaitons rendre pérenne toute l'année cette solidarité sur les fractures numériques de connexion et d'équipement. Nous proposons de mettre en place un projet qui s'appelle le « Pass numérique ». D'autres universités travaillent sur ce projet (Paris Saclay). La volonté c'est de pouvoir accompagner avec un aide financière les étudiants identifiés avec l'ensemble des acteurs qui travaillent sur ces sujets de précarité en proximité. Nous continuons le travail de « SOS connexion » dans lesquels nous avons déjà une première base. L'idée est d'accompagner avec un montant forfaitaire maximum de 500 euros pour aider les étudiants en difficulté à s'équiper en matériel informatique. S'agissant de la connexion, nous proposons un forfait maximum de 100 euros pour la connexion internet. Les deux pouvant être cumulés pour les étudiants les plus précaires. C'est un point d'étape, un bilan que nous pouvons tirer sur le 1 million pour le numérique. Cela représente à peu près 85% du million engagé. Les 130 000 euros réservés pour ce Pass numérique, c'est quelque chose que nous déployons le plus rapidement possible. Nous nous inscrivons dans cette politique des solidarités, de la sécurisation des systèmes d'information et d'accompagnement des nouvelles pratiques pédagogiques.

**LA PRESIDENTE** : Pour mettre en œuvre ce dispositif, nous mettons au vote un certain nombre de principe concernant les modalités de subvention.

**M. AVERTY** : L'objectif est donc de nous permettre de verser des subventions vers les étudiants dans ce cadre. Tout le protocole est en cours de finalisation. Ainsi, ce vote de principe nous permet d'avancer.

**M. BEN HAMAD** : Dans le domaine de la génie civile, un ordinateur à 500 euros ne suffit pas au vu des logiciels. Dans d'autres filières, un ordinateur à 200 euros peut être suffisant. Pouvons-nous essayer de choisir le modèle selon le besoin de l'étudiant ?

**M. AVERTY** : L'aide qui est proposée est un montant maximal de 500 euros. Il y aura production d'une facture et un examen du dossier pour voir quel est le montant de l'aide qui peut être versée.

**M. TRICHET** : Nous allons évaluer au cas par cas. Cela fait partie du processus à mettre en place dans les situations des étudiants. L'étudiant va décrire son expression de besoin. En fonction de cela, l'enveloppe maximum ce sera 500 euros, nous ne pourrons pas aller au-delà. Par contre, il y aura des paliers pour les

étudiants qui auront peut-être besoin d'ordinateur plus conséquent. Ce critère d'expression des besoins sera pris en compte.

**Mme SAMI** : Est-ce que nous avons une idée du nombre d'étudiants ? Qu'est-ce que nous pouvons faire si le nombre d'étudiants est supérieur à la somme allouée ?

**M. TRICHET** : L'expérience de « SOS connexion » nous a montré une trajectoire à peu près de 500 étudiants exprimés. Nous avons touché tous les étudiants avec ce SMS sauf les primo-entrants. Sur la trajectoire, nous sommes à 500 étudiants mais sur les primo-entrants nous avons une inconnue. Nous ne pouvons pas toucher jusqu'à environ 1 200 étudiants. Nous sommes à des pourcentages similaires avec d'autres universités. Je pense que nous devrions y arriver. Il y aura des priorisations, c'est pour cela que nous fixons un montant maximum pour nous permettre de moduler. Il faut rester humble sur ce sujet, il ne faut pas que nous rations des personnes, c'est la stratégie : être solidaire pour que nous puissions toucher tous les étudiants qui subissent réellement en situation de fracture numérique.

DELL est en saturation aujourd'hui sur leur processeur à l'échelle mondiale. Ils vont être en rupture de stock. Nous travaillons désormais avec HP pour justement avoir une offre de proposition pour les étudiants qui permettraient d'avoir des ordinateurs sur cette trajectoire à 500 euros alors qu'ils couteraient normalement 1 500 euros. Nous y travaillons mais nous ne pouvons pas proposer que cela. Il faut aussi laisser libre choix aux étudiants de pouvoir aller acheter ce qu'ils veulent. S'ils ne veulent pas du HP, ils vont ailleurs.

Nous avons commencé à travailler avec Emmaüs Connect pour justement avoir potentiellement des ordinateurs reconditionnés dans une logique d'économie sociale et solidaire. Ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons avec les services. Nous nous laissons la capacité d'ouvrir toutes les portes de solidarités. Nous avons décidé de donner la subvention à l'étudiant car cela va plus vite qu'un achat centralisé. Il faut que nous allions vite, que ce soit flexible et nous faisons confiance à l'étudiant, sous-couvert d'une facture.

Dans le programme que nous avons mené tous ensemble avec l'équipe, il y avait le sujet de la fracture d'usages et pas la fracture d'équipement. Cette fracture d'usage nous avons la volonté de travailler avec des associations étudiantes pour mettre en place des ateliers dans lesquelles les associations pourraient faire des permanences, accompagner et faire de la médiation, de l'acculturation aux outils collaboratifs, au numérique au sens très large. Pourquoi pas travailler avec des associations, impulser des dynamiques auprès des étudiants pour avoir ces ateliers dans les composantes. L'Université ne devient pas réparateur mais elle se met en capacité d'accompagner des associations étudiantes qui pourraient être aussi dans ces solidarités de réparations. L'idée est de faire émerger cette culture de l'entraide.

**Mme BARON** : Cela fait partie des missions des BU. Il y a déjà eu des Repair café dans les BU qui avaient bien marché, nous sommes complémentaires.

**Mme MORERE** : Il faut rappeler que dans le même sens, le fonds FSDIE peut soutenir ce genre de projets, d'autant plus si ce sont des projets solidaires qui vont être en appui de la vie de campus.

**Le conseil d'administration approuve avec 31 voix pour, le principe et les modalités de prise en charge d'une aide financière aux étudiants en situation de fracture numérique pour un montant maximal de 500€ pour l'achat d'un ordinateur et de 100€ pour un abonnement internet dans la limite de l'enveloppe allouée pour ce dispositif.**

Fin de la séance à 11h30.